

Chronique du 20 septembre 2008

Par C-M Doublier-Villette

Saint Joseph au Canon de la Messe!

Je reçois le courriel suivant, émanant du Père André Doze, chapelain de Lourdes et auteur de *Joseph, ombre du Père* (Préface de Mgr Molères, Ed. du Lion de Juda).

Il faudrait demander au Vatican m'écrit-il, "*que Benoît XVI rétablisse la volonté expresse de Jean XXIII de mettre Joseph au canon de la messe, de toutes les messes. Quand la chose a été faite, il n'y avait qu'un seul canon; d'autres ont été ajoutés après et Joseph a disparu !*"

Et mon correspondant m'apprend que le Père Lataste, fondateur des Dominicaines de Béthanie, qui visitent les prisons, est mort tout jeune en 1869, en offrant sa vie pour que Saint Joseph soit au Canon !

Pourquoi ne pas invoquer le Père Lataste à cette intention ?...

Il suffit d'écouter ce que prononcent les célébrants pour se convaincre que le canon N°1, réservé à la citation de St Joseph dans le rite ordinaire, n'est presque jamais utilisé.

Quand aux prêtres célébrant selon le rite extraordinaire (tridentin), bien antérieur au 13 novembre 1962 (!), ils ne prennent pas en compte évidemment ce fameux décret *Novis hisce temporibus* du 13 novembre 1962 dans lequel Jean XXIII fait entrer St Joseph dans le canon de la Messe, à côté de celui de Marie, **avant** les apôtres, les souverains pontifes et les martyrs.

Faut-il demander au Vatican, comme le suggère le Père Doze, que Benoît XVI revienne sur la question et insiste pour que St Joseph soit cité au canon " de toutes les Messes", qu'elles soient célébrées dans un rite ou dans un autre?

Faut-il demander filialement, donc respectueusement, que Benoît XVI l'ordonne?

Je laisse cela à la conscience de chacun.

Aujourd'hui, pour éclairer les consciences, je rappellerai simplement une dynamique que j'ai pu dégager dans mon travail de maîtrise d'archéologie visible sur ce site.

Une dynamique avec ses infléchissements ou inversions, comme il semble que ce soit le cas actuellement, et je proposerai, en conclusion, une explication de l'infléchissement actuel de cette dynamique.

Parler de dynamique implique de se situer dans le temps.

Sous cet angle les pontificats de Pie IX à Jean-Paul II sont à mémoriser, avec le point culminant, moderne, de *Redemptoris custos*, le 15 août 1989, pour le centenaire de *Quamquam pluries*.

1846-1878: Pie IX

1878- 1903: Léon XIII

1903-1914: St Pie X

1914-1922: Benoît XV

1922-1939: Pie XI

1939-1958: Pie XII

1958-1963: Jean XXIII

1963-1963: Jean-Paul Ier

1963-1980: Paul VI

1980-2005: Jean-Paul II

2005- : Benoît XVI

Pie IX proclama St Joseph Patron de l'Eglise Universelle le 8 décembre 1870 (décret *Quemadmodum Deus*) lors d'une période particulièrement tragique pour l'Eglise et la France.

Léon XIII proclama l'encyclique *Quamquam pluries* le 15 août 1889, **instituant la fête d'obligation de St Joseph au 19 mars.**

Encyclique tellement importante que Jean-Paul en fêta le centenaire le 15 août 1989 et insista sur une partie de la prière à St Joseph de Léon XIII: trois phrases à méditer: "*Préservez nous, Oh Père très aimant de toute souillure d'erreur et de corruption. Soyez nous propice et assistez nous dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres. Et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant-Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la Sainte Eglise de Dieu des embûches de l'Ennemi et de toute adversité*".

Et Jean-Paul II d'insister: "*Depuis lors (depuis *Quamquam pluries*), l'Eglise, comme je l'ai rappelé au début, implore la protection de Joseph par l'affection qui l'unit à la Vierge Immaculée, Mère de Dieu et elle lui a confié tous ses soucis, **en raison notamment des menaces qui pèsent sur la famille humaine**" (mise en gras par moi-même).*

Et il insiste encore, c'est une urgence, dans le cadre "*d'un renouveau d'actualité dans l'Eglise de notre temps, en rapport avec le nouveau millénaire chrétien*".

Dans *Quamquam pluries*, Léon XIII présente Joseph comme "modèle des travailleurs", ce que reprendront:

* Benoît XV dans son Motu Proprio *Bonum sane* du 25 juillet 1920

* Pie XII dans ses *Allocutions* du 11 mars 1945 et du 1^{er} mai 1955

* Jean XXIII dans son *Radio message* du 1^{er} mai 1960

* Jean-Paul II dans son encyclique *Laborem exercens* du 14 septembre 1981 puis dans son encyclique *Redemptoris custos*.

Dans sa Lettre Apostolique *Neminem fugit*, du 14 juin 1892, Léon XIII présente la famille de Nazareth comme le **modèle parfait de la communauté familiale**, ce que reprendront:

* Benoît XV dans son Motu Proprio *Bonum sane*

* Pie XII dans son *Allocution* du 11 mars 1945

* Paul VI, dans son *Allocution* aux Equipes Notre-Dame du 4 mai 1970.

* et Jean-Paul II cite cette dernière allocution dans *Redemptoris custos* en insistant tout particulièrement sur la **pureté**: "*le Sauveur a commencé l'œuvre du Salut par cette union virginale et sainte où se manifeste sa toute-puissante volonté de purifier et sanctifier la famille, ce sanctuaire de l'amour et ce berceau de la vie.*"

Ne soyons pas surpris quand nous verrons cette "dynamique" aboutir, sous Pie XII à la fête de St Joseph artisan.

Saint Pie X, paradoxalement, supprima la fête d'obligation de St Joseph, le 19 mars, dans de nombreux diocèses. Je ne sais à la suite de quelles demandes! Constatons seulement l'inflexion de la "dynamique"!

Benoît XV rétablit la fête d'obligation de St Joseph et, dans son Motu Proprio *Bonum sane*, du 25 juillet 1920, il présente St Joseph comme **modèle des ouvriers**. Reprise de la "dynamique".

Pie XI proclame St Joseph **patron de la Russie** en 1930, et en 1937 de **tous ceux qui luttent contre le communisme athée**.

Pie XII, le 1^{er} mai 1955, institue au 1^{er} mai la fête de **St Joseph artisan**.

Le 15 mai 1956, Pie XII, dans son Encyclique *Haurietis aquas*, donne St Joseph en **exemple de vie intérieure**, le "maître à prier" de Ste Thérèse d'Avila, ce que reprendra Jean-Paul II dans le chapitre V de *Redemptoris custos*.

Jean XXIII, par son Décret *Novis hisce temporibus* du 13 novembre 1962 fait **entrer St Joseph dans le canon de la Messe**, et comme nous l'avons vu en introduction: **à côté de Marie et AVANT les Souverains Pontifes, les apôtres et les martyrs.**

Pour l'ouverture du Concile Vatican II, Jean XXIII va jusqu'à offrir son anneau papal au tableau de Kalisz (voir les chroniques joséphaines du 19 et du 26 mars 2005 dans ce site)

En plein concile, Jean XXIII, fait introduire, dans la Constitution Dogmatique sur l'Eglise, *Lumen gentium*, la notion de "**pèlerinage de foi de Marie**" que reprendra Jean-Paul II dans *Redemptoris custos*, en le mettant en **parallélisme avec celui de Joseph.**

Deux extraits:

* *"Le chemin de foi de Joseph suit la même direction, il reste totalement déterminé par le même mystère dont il était, avec Marie, devenu le premier dépositaire"...*

* *"L'incarnation et la Rédemption constituent une unité organique et indissoluble dans laquelle l'économie de la Révélation comprend des événements et des paroles intimement unis entre eux"..." En raison de cette unité précisément, le pape Jean XXIII, qui avait une grande dévotion envers St Joseph, décida que dans le canon romain de la messe, mémorial perpétuel de la Rédemption, son nom serait ajouté à côté de celui de Marie, avant les Apôtres, les Souverains Pontifes et les martyrs"(Conc.Oecum. Vat.II, Const. Dogm. sur la Révélation divine, *Dei Verbum*).*

Jean-Paul Ier décéda trop vite pour avoir eu le temps, à ma connaissance, de faire quoi que ce soit en faveur ou non de St Joseph.

Paul VI souligne, dans son *Allocution* du 19 mars 1966, que la paternité de Joseph s'est exprimée dans le fait *"d'avoir fait de sa vie un service, un sacrifice au mystère de l'Incarnation et à la mission Rédemptrice qui lui est liée; d'avoir usé de l'autorité légale qui lui revenait sur la Sainte Famille, pour lui faire le don total de sa vie, de son travail; d'avoir converti sa vocation humaine à l'amour familial en une oblation surnaturelle de lui-même, de son cœur et de toutes ses forces à l'amour mis au service du Messie qui naquit dans sa maison"*.

Jean-Paul II, le 22 novembre 1981, débuta son pontificat en marquant sa préoccupation des familles chrétiennes dans l'Exhortation Apostolique *Familiaris consortio*, qu'il re-citera dans *Redemptoris custos*: *"C'est dans la Sainte Famille, cette Eglise en miniature par excellence, que toutes les familles chrétiennes doivent trouver leur reflet. En elle en effet, par un mystérieux dessein de Dieu, le Fils de Dieu a vécu caché durant de longues années. Elle est donc le prototype et l'exemple de toutes les familles chrétiennes"*.

Et le 15 août 1989 c'est *Redemptoris custos*.

Et le 19 mars 2005, Jean-Paul II, comme Jean XXIII, offrit son anneau papal, au tableau de St Joseph à Kalisz.

A force de cerner la silhouette de St Joseph, dans le monde et sur 20 siècles comme je l'ai fait dans mon mémoire de maîtrise d'archéologie, et ici très brièvement, non exhaustivement, sur un peu plus d'un siècle, l'Eglise, en 2000 ans, semble avoir presque fini de la préciser.

Et, dans un contexte où la famille est plus que jamais bafouée, l'on pourrait s'attendre à des textes encore plus forts, des dogmes (?) pour insister sur la valeur du mariage, de la famille, du travail et de la conscience professionnelle...et invoquer St Joseph par, au moins, la prière de Léon XIII, reprise et raccourcie par Jean-Paul II.

On peut même en faire une oraison jaculatoire, en cours de journées: "Préservez moi, oh, Père très aimant de toute souillure d'erreur et de corruption".

Et pourtant, il est clair, qu'aujourd'hui, la "dynamique" s'est infléchie, comme sous St Pie X.

Signe visible: très peu d'enfants sont baptisés sous le nom de Joseph.

Et ce que l'on ne sait pas généralement, c'est que le nouveau calendrier, approuvé par Paul VI le 14 février 1969, ne comporte plus, pour St Joseph, au 19 mars, le titre de "patron de l'Eglise universelle"...bien qu'il le reste!

Et toujours dans le même calendrier, au 1^{er} mai, la fête de St Joseph artisan n'est plus qu'une simple "mémoire" laissée au libre usage des prêtres.

Le motif serait, d'après la Congrégation pour les sacrements et le culte divin, qu'il faut "*éviter d'en arriver à une inflation du sanctoral*" (Cahiers de l'Oratoire St Joseph de Montréal, 30, 1982).

Le résultat pratique est que, si St Joseph est toujours le patron de l'Eglise universelle...mais que des hommes d'Eglise le cachent...les fidèles n'ont pas l'idée de développer leur dévotion envers "l'homme de la situation", qui dépasse tous les saints, sauf Marie bien sûr.

Lex orandi, lex credenti!

Le motif ne tient pas, évidemment, puisque Jean XXIII voulait expressément que St Joseph soit cité, avec son épouse, au cœur de la messe, dans le canon, avant les Souverains Pontifes, les Apôtres et les martyrs.

Le motif nie le rôle prééminent de St Joseph, avec Marie, pour aller au Christ!

Quel est alors le vrai motif?

Je ne peux rien affirmer bien sûr, mais il y a un mot qui revient souvent : celui de "pureté" et j'ai cité plus haut les propos de Léon XIII et de Jean-Paul II insistant tout particulièrement sur la pureté: "*le Sauveur a commencé l'œuvre du Salut par cette union virginale et sainte où se manifeste sa **Toute-puissante volonté de purifier et sanctifier** la famille, ce sanctuaire de l'amour et ce berceau de la vie.*"

Parler de pureté aujourd'hui, fait ringard.

Bien sûr il ne faut pas tomber dans l'angélisme : nous restons pêcheurs, mais précisément, s'il y a pêché il ne faut pas le nier, il faut le regretter et prendre les résolutions pour, patiemment, se corriger.

Aujourd'hui, sur le plan physique, on a tendance à supprimer le malade pour supprimer la maladie et l'évolution des lois de bioéthique est préoccupante sous cet angle.

De même, sur le plan spirituel, on supprime la notion de faute contre la pureté pour éviter la culpabilité!

Or, Dom Guéranger est très clair: "*Sans la pureté du cœur et des sens, nous ne pouvons **approcher du Dieu de toute sainteté***" (Sermons et Allocutions prononcés par Dom Guéranger à l'Abbaye Saint Pierre de Solesmes).

Un prêtre me disait qu'il n'osait plus prêcher contre la contraception parce qu'il craignait que les femmes abandonnent la pratique religieuse!

Et de fait on entend rarement les prêtres reprendre les enseignements pontificaux en la matière!

Et de fait, 80% des femmes catholiques en âge de procréer prennent un moyen contraceptif...ou abortif ("pilule du lendemain", stérilet etc).

Ceci pour l'impureté des sens sans parler de l'impureté du cœur!

Comment dans ce contexte donner Saint Joseph en exemple?

C'est "le chat qui se mord la queue"!

Or il faudra bien en sortir.

Et la Messe est quand même la clef de voûte du Salut.

Insister pour le retour de St Joseph au canon de la messe, à côté de Marie, n'est donc pas anodin.